

Université d'Automne : Témoignages

13° Université d'Automne ... Petit témoignage d'assiduité !

Co-voiturage assuré, avec un chauffeur qui conduit bien, qui donne envie de le suivre, (ça vaut le détour !). Après le stress incontournable, malgré l'autorisation d'absence de droit, d'être remplacé, on décompresse, enfin ...

L'Université syndicale, pour moi, est devenue une bulle incontournable, nécessaire. Je me ressource intellectuellement, pédagogiquement, j'y apprend.

Pas de morosité ambiante, rencontre de personnes qui montrent qu'il n'y a pas de fatalité ; qui redonnent de l'énergie pour toujours militer ; toujours chercher à s'améliorer.

Des chercheurs accessibles, disponibles, à l'écoute ; qui montrent que chercher, nous le faisons quotidiennement, c'est vivifiant ; seuls, ou à plusieurs. Cela rend le métier moins contraignant.

Et, quand au fil du temps, on voit l'évolution des recherches des chercheurs, c'est réconfortant ...

Brasser des idées, secouer les neurones, varier les sujets, c'est stimulant !

Mais c'est sur un air de vacances, cependant ... quand le cadre est au ras des pieds dans l'eau, on profite dans les intervalles, qui d'une balade, qui d'une baignade, qui d'une bourrasque qui décoiffe ... Cadre moins idyllique, certes, qu'à Lalonde, mais Port Leucate est plus près, c'est l'avantage ...

Le public est varié, du bébé au plus âgé, tout le monde est concentré. Les débats sont animés autour d'un apéro, d'un café ou d'un cassoulet ! Sans oublier que l'on peut y danser.

Bien sûr, nous rentrons avec des pistes plein la tête ; des notes à échanger, des enjeux à partager et l'envie d'essayer de trouver de nouvelles solutions pour lutter, encore et toujours contre l'échec scolaire, au quotidien.

Mon seul regret ... pouvoir communiquer à de nouvelles personnes le plaisir de goûter à ce Rendez-vous militant annuel, de s'enthousiasmer d'évoluer, de vivre cette Université. Mais, pour le contenu, chacun le sait, le document compte-rendu est beaucoup lu ...

Ev'lyne Auzon-Cape



Ma 1ère université d'automne

Je ne connaissais l'existence des universités d'automne du SNUIPP qu'à travers le numéro spécial de "Fenêtres sur cours" qui paraît chaque année en novembre. J'avais pu mesurer la qualité des interventions proposées à travers la lecture de plusieurs articles, qualité confirmée par diverses conversations avec ma conseillère pédagogique de circonscription qui y participe depuis de nombreuses années. En recherche de temps de formation qui m'aiderait à nourrir ma réflexion professionnelle, c'est en discutant de cela avec elle que j'ai commencé à envisager la possibilité d'y participer.

Quelques semaines après la rentrée, en découvrant la diversité et la richesse du programme de la 13ème université d'automne, j'ai décidé de m'inscrire et de me rendre à Port-Leucate du 18 au 20 octobre.

Et je n'ai pas été déçue!

En compagnie de quelques collègues de Dordogne et de 400 autres venus de la France entière, c'est au rythme des interventions de chercheurs et d'experts dont la renommée n'est plus à faire, Rémi Brissiaud, Mireille Brigaudiot, Jean-Pierre Siméon, Yvonne Chenouf..., que j'ai vécu 3 jours passionnants dans un bouillonnant partage d'idées et de valeurs autour de l'Ecole.

Parce que je pense que mon métier d'enseignante-directrice d'école-formatrice de futurs collègues, implique une compréhension éclairée de l'Ecole, de ses enjeux, mais aussi du monde qui l'entoure (je pense à l'excellente intervention de Serge Tisseron sur la complémentarité entre culture du livre et culture des écrans), cette première université d'automne a été une expérience professionnelle très enrichissante que j'espère bien mettre à profit, dans ma classe, mon école et au titre de la formation.

Isabelle Mignon. PEMF , directrice de l'école de Saint Laurent des Vignes.



13^e UNIVERSITÉ *d'automne*
18-19-20 OCTOBRE 2013 / PORT LEUCATE



Ma 10ème !

Pour me former, tout simplement

Formatrice, je ressens le besoin de me tenir informée et de continuer ma propre formation professionnelle. Les propositions de l'Education Nationale sont vraiment réduites, alors je les complète ailleurs ...

Pour m'interroger sur mon métier et le voir avec d'autres points de vue.

Que disent les chercheurs ? En quoi cela résonne avec ce que je sais du métier ? ou pas...

Pour analyser ma pratique professionnelle : revenir sur mes pratiques, les confronter à des constats (parfois inquiétants) ... Quels gestes professionnels ? Quelles conséquences ?

Et aussi pour partager...

J'apprécie d'avoir le temps après chaque conférence de discuter avec des collègues qui ont choisi d'être là volontairement pour parler « Travail » et qui sont pourtant ravis !

Mes coups de cœur de cette année

Agnès van ZANTEN, sur le thème de la ségrégation scolaire.

Quand notre envie de bien faire (le trop de différenciation et d'accompagnement) produit de la ségrégation

Serge Tisseron, la complémentarité entre les cultures du

livre et des écrans.

Il faut vraiment que l'on change notre représentation de « l'apprendre ».

« Culture du livre, culture des écrans, c'est surtout la rencontre de deux intelligences à disposition de tous, l'intelligence temporelle et narrative et l'intelligence spatialisée, qui, contrairement aux idées reçues, existe dès le début de l'humanité » citation Alexandra Mazzilli (Café pédagogique)

Mireille BRIGAUDIOT, le rôle des activités symboliques en maternelle, qui nous amène à regarder les tout petits comme de vraies personnes qui communiquent et sont dans le symbolique bien plus tôt que l'on ne croit.

Yvonne CHENOUF présentant l'œuvre de Rascal pour démontrer que, très tôt, lire c'est interpréter, échanger, penser...

Joëlle TURIN, critique et formatrice en littérature de jeunesse qui nous a présenté « Ces livres qui font grandir les enfants » un beau moment de réflexion autour de la langue du texte, de l'image, du silence...

C'est toujours agréable de partager une histoire avant de se coucher. Eh oui ! Cette conférence s'est terminée à 22h30 ...

A l'Université d'automne du SNUipp, on n'a peur de rien !

Odette Perducat

J'ai participé pour la deuxième fois aux universités d'automne et je suis toujours aussi enchantée par les conférences de qualité auxquelles j'ai pu assister. Ces moments d'écoutes, d'interrogations et d'échanges sur notre profession et nos pratiques me donnent à chaque fois le sentiment d'être une professionnelle dans mon métier, sentiment souvent écorché par notre institution !

Deux coups de cœur : R. Brissiaud pour ses analyses et réflexions sur l'apprentissage des nombres et S. Diagana pour son excellente conférence sur le sport et la santé !

Lydie Léon-Delage



On ne fera pas bouger l'école sans mobiliser ceux qui la font vivre au quotidien. Depuis toujours, nos collègues s'investissent avec sérieux et professionnalisme pour faire progresser leurs élèves, sans compter leurs heures, avec de bien faibles salaires et des allocations de moyens dont chacun sait qu'ils n'ont pas été à la hauteur pendant des années. Nous nous engageons tous les jours pour nos élèves sans faire la une du "20 heures". Nous scolarisons des enfants en situation de handicap sans AVS et sans formation. Nous faisons vivre des projets pédagogiques. Nous rencontrons les familles de nos élèves. Nous sommes là aussi, tous les jours, dans les zones les



plus difficiles, où nous savons combien les difficultés sont profondes. Plus de trois millions de chômeurs, plus de cinq millions de demandeurs d'emploi, près de neuf millions de personnes sous le seuil de pauvreté, un chiffre en augmentation constante depuis plus de dix ans. Ces chiffres donnent le vertige. Pour nous, enseignants, ils ont des visages, ils portent des prénoms.

Je le dis avec force ici. Les critiques qui consistent à montrer du doigt les enseignants qui n'aimeraient pas les enfants parce qu'ils critiquent une réforme des rythmes qui n'a pas été suffisamment pensée et réfléchie dans sa mise en

œuvre : cela suffit !

Le procès qui consiste à jeter l'opprobre sur nos collègues qui seraient rétifs aux changements est injuste et intolérable.

Je le dis avec force : aujourd'hui, nous voulons un ministre qui soit aussi celui des enseignants, respectés, soutenus et reconnus, des enseignants fiers de leur métier. C'est pour cela que le SNUipp agit avec vous : commençons par ces trois jours que nous espérons constructifs, intelligents, stimulants et réjouissants.

Sébastien Sahr,
Secrétaire national

RIS sur temps de travail : à la reconquête de nos droits !



Malgré la mise en œuvre des accords de rénovation du dialogue social, dans le 1er degré, des militants et personnels connaissent des restrictions importantes dans l'exercice de leurs droits syndicaux : limitation du droit à l'organisation des réunions d'information syndicale, limitation du droit de participer aux stages syndicaux au nom de l'intérêt du service, non remplacement des agents usant de leurs droits, entrave au droit de grève (SMA et déclaration préalable), limitation des droits et des moyens des représentants syndicaux élus ou désignés dans les instances.

Ces atteintes au droit syndical sont inacceptables. Les entraves doivent être levées et les droits rétablis. Le SNUipp-FSU demande notamment le droit de participation à une RIS par trimestre sur le temps de travail, y compris sur le temps de présence des élèves. Il s'est adressé au ministre. Dans sa réponse, celui-ci confirme par écrit qu'il va mettre en place une discussion sur le sujet.

En Dordogne, nous avons annoncé à la DASEN, lors de notre audience du 26 septembre, que nous avons l'intention cette année de faire des RIS sur notre temps de travail y compris sur le temps de présence élèves. Elle nous a dit ne pas y être oppo-

sée tant qu'il y a des enseignants devant les élèves et, à notre demande, elle a précisé qu'il pouvait y avoir des organisations internes aux écoles.

Nous ne pourrons probablement pas fermer d'école cette année pour participer aux RIS, comme cela été le cas avant 2008, cependant il nous semble important que l'administration soit au fait de la volonté de nombreux collègues d'utiliser leur droit à s'informer !

C'est pourquoi nous vous demandons, si vous souhaitez participer à ces RIS, de faire une demande d'autorisation d'absence auprès de votre IEN et de nous en informer (impérativement) dans un premier temps. Dans un deuxième temps, de nous faire connaître la réponse.

Dans tous les départements, le SNUipp-FSU organise des RIS sur le temps de présence élèves, pour que l'action soit remontée auprès du ministère et certains départements n'ont même jamais cessé de le faire !

Notre but est de faire pression sur l'administration, pour retrouver l'exercice de ce droit quel que soit notre rythme de travail présent ou à venir...

Vanda Bonnamy
Co-secrétaire adjointe



**Réunion
d'Information
Syndicale**

**Mercredi 13
novembre 2013
à partir de 14h**

Périgueux
Bourse du Travail de Périgueux

Bergerac
Salle des fêtes de La Force

Réunions d'informations syndicales

Rythmes scolaires, carte scolaire, mouvement, temps partiel, mutations, inéats/exéats, congrès... La liste des sujets à aborder est longue, c'est pourquoi nous lançons une nouvelle campagne de RIS à la rencontre des collègues sur le terrain. La RIS est organisée sur le temps de travail, elle peut être décomptée du temps d'animation pédagogique, de la journée de solidarité ou du temps de concertation. Elle peut aussi être prise sur le temps devant élève (voir page 13). Il suffit d'avertir son IEN en recopiant le modèle ci-contre.

Monsieur (Madame) l'Inspecteur
(trice),

Conformément à l'article 5 du décret
du 28 mai 1982.

J'ai l'honneur de vous informer que
je participerai à la réunion d'informa-
tion syndicale organisée par le
SNUipp-FSU de la Dordogne sur
mon temps de service du mercredi....
date..... àville.....

Je vous prie d'agréer

Mercredi 20 novembre 2013

Port Sainte Foy

Ecole élémentaire de Port Ste Foy

Le Bugue

Ecole élémentaire du Bugue

Mercredi 11 décembre 2013

Saint Aulaye

Ecole élémentaire de Saint Aulaye

Compte rendu de la RIS du 9 octobre 13 à Nontron

Après un rappel du contenu de la réforme des retraites (grève du 10 septembre, hausse des durées et des montants des cotisations) les participants, reconnaissant tout de même quelques avancées (pénibilité, égalité homme/femme), ont convenu du caractère injuste de cette réforme.

Le second point abordé fut la carte scolaire. Un bref rappel de la situation à la rentrée, puis plusieurs personnes intervinrent pour signaler des aberrations (Thiviers Excideuil pour Dordogne Nord...)*

Tout le monde s'accorda pour trouver comme raison à ces incohérences le caractère formaté des décisions prises par la DASEN et ses services et en particulier la non-prise en compte de la spécificité de notre département, à savoir sa ruralité.

Des précisions furent apportées sur le « comptage » des tout-petits RRS et ZZR. De même que sur la prise en compte des CLIS dans les écoles en possédant.*

Le même type de remarque fut fait concernant le problème du (non !) remplacement. La DASEN s'obstinant à ne prendre en compte que le P/E.*

Suivi un compte rendu de l'audience accordée par la DASEN. Ce qui ressortit fut, une fois encore, la charge de travail (principalement administrative) demandée aux collègues, directeurs ou non : tableau des APC, réunions perpétuelles, enquêtes diverses, projets de plus en plus détaillés...

L'ordre du jour abordait ensuite le problème de la tenue des RIS l'année prochaine, quand le secteur serait passé à 4 jours ½.

Dans le cadre institutionnel actuel, 2 choix se présentent : organiser les RIS les soirs ou les mercredis après-midi sur le temps des conférences pédagogiques. 14 voix pour le 1er choix, 7 pour le 2ème.

En ce qui concerne les demandes, 3 options furent formulées. Voici leurs intitulés et les résultats du vote des collègues :

1. pour demander le droit d'assister à des RIS sur le

temps de travail : 13 voix

2. pour demander à l'administration de continuer d'organiser les conf. pédagogiques le mercredi : 8

3. pour demander des mercredis banalisés : 0

Puis il fut question de la mise en place de la réforme des rythmes plus généralement. L'agacement gagna la salle quand à la question de l'évaluation de cette réforme, il fut répondu que la DASEN se fierait à l'évolution de la fluidité des parcours. Etant donné la tendance à l'abolition du redoublement, la pertinence de la réforme ne fait plus aucun doute !

Des participants souhaitèrent voir notre syndicat écrire un courrier aux mairies, expliquant sa position.

D'une manière générale, tout le monde fut d'accord pour admettre le danger des profondes inégalités que cette réforme allait entraîner.

Beaucoup espèrent encore que les municipalités, devant le coût et l'impopularité croissante de ce projet, temporeront voire refusent de s'engager.

Les problèmes de personnels, de locaux, de transport, de restauration scolaire semblent dans de nombreux cas extrêmement compliqués voire insolubles.

Certains participants avancent même qu'il n'est plus question que de politique, et que tout le monde « se fout » (sic) des rythmes des élèves, arguant qu'aucun cadre n'est réellement imposé, que la rentabilité du mercredi matin (temps de travail scolaire / temps de transport) est plus que discutable, et de toutes façons les journées resteront très chargées.

D'autres questions furent abordées, comme la journée de rattrapage du 13 novembre (due aux élèves), la journée de carence (supprimée*), le jeudi de l'ascension (possibilité de travailler un autre jour pour pouvoir faire le pont*)

*pour des précisions concernant ces points, contacter notre secrétariat.

Philippe Le Guillou
Conseiller syndical
Correspondant local de circonscription

Dernière minute : mouvement interdépartemental 2014

Au moment où nous mettons sous presse, la note de service nationale sur les permutations paraissait. Elle est accessible sur le site du ministère à l'adresse internet suivante:

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=74704.

Les serveurs SIAM ouvriront du

**jeudi 14 novembre à 12h au
mardi 3 décembre à 12h**

Ancienneté :

- de fonctions dans le département

2 points par an au delà de 3 ans dans le même département, 2/12 par mois entier effectués, 10 points par tranche de 5 ans d'ancienneté.

Exemple, j'ai enseigné 12 ans et 3 mois en Dordogne, j'ai donc $(12-3 \times 2) + (3 \times 2/12) + (2 \times 10) = 29$

- de service

instituteurs (1er et 2ème échelon)	18 points
instituteurs (3ème et 4ème échelon), PE (3ème échelon)	22 points
instits (5ème ech), PE (4ème)	26 points
instits (6ème ech), PE (5ème)	29 points
instits (7ème)	31 points
instits (8ème, 9ème), PE (6ème)	33 points
instits (10è), PE (7è), PEHC (1er)	36 points
au delà	39 points

Exemple, je suis PE au 7ème échelon, j'ai 36 points

Bonification au titre des enfants à charge :

50 points par enfants de moins de 20 ans, ou enfant à naître.

Exemple, j'ai deux enfants de 7 et 11 ans, j'attends un bébé, j'ai 150 points

Bonification au titre des années de séparation :

50 points pour la première année de séparation

200 points pour 2 ans

350 points pour 3 ans

450 points pour 4 ans et +

Exemple, mon mari a été muté dans le Lot et Garonne l'an dernier, je suis séparé de lui depuis un an, j'ai droit à 50 points

Il faudra ensuite confirmer votre demande avant le 13 décembre 2013 en envoyant les pièces justificatives demandées.

Seront acceptées les demandes tardives pour rapprochement de conjoint ou les demandes de modification des situations familiales jusqu'au 31 janvier.

Les barèmes seront consultables sur le serveur SIAM entre le 3 et le 7 février 2014.

Les résultats seront connus le 10 mars 2014.

Calculer son barème :

Attention, cas particulier pour les agents en dispo ou en congé parental. Nous contacter !

Bonification au titre du handicap :

100 points sont attribués automatiquement aux personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi bénéficiant de la RQTH. Selon les cas, ces 100 points peuvent être substitués par 800 points par les DASEN. Se rapprocher de nous pour en connaître les modalités.

Ces bonifications sont valables pour le conjoint handicapé ou un enfant handicapé.

Exemple, je suis bénéficiaire de l'obligation d'emploi, mais le DASEN a refusé de m'attribuer les 800 points, j'ai donc 100 points.

Capitalisation pour renouvellement du 1er vœu :

5 points sont attribués pour chaque renouvellement de demande du même premier vœu.

Exemple, c'est la deuxième fois que je demande le Lot et Garonne en vœu 1, j'ai donc 5 points supplémentaires.

Bonification rapprochement de la résidence de l'enfant :

40 points sont attribués forfaitairement pour se rapprocher de ses enfants en cas de séparation

Exemple, j'ai deux enfants issus d'une union précédente. Ils habitent dans le Lot et Garonne, j'ai 40 points.

Pour notre exemple, on a donc au total

$29 + 36 + 150 + 50 + 100 + 5 + 40 = 410$ points

Contactez la section du SNUipp-FSU 24
pour plus de renseignements !



LES ENSEIGNANTS, ACTEURS DE LA TRANSFORMATION DE L'ÉCOLE



Priorité au primaire, il faut maintenant arrêter avec les slogans !

Mercredi 20 novembre,
Rassemblement à 14 heures 30 à la Bourse du Travail
Dépôt d'une motion à la DSDEN en délégation

La refondation de l'école ne peut plus se limiter à une pseudo réforme des rythmes. Pour des réelles améliorations aussi bien pour les apprentissages des élèves que les conditions de travail des enseignants, la réécriture du décret est indispensable, sans retourner à la semaine Darcos. Comme le Snuipp l'exige depuis le début des discussions nous devons tout mettre sur la table rapidement :

- les programmes
- les effectifs
- les faibles salaires
- le temps de travail des remplaçants
- les moyens alloués aux écoles
- les conditions de travail
- les créations de postes

et tout ce qui ne fonctionne plus aujourd'hui dans notre métier

Ce gouvernement doit enfin nous entendre et nous rendre ce que nous a pris le précédent

- les droits syndicaux (RIS, droit de grève sans entrave)
- les RASED complets
- la formation continue
- la confiance dans notre travail qui ne nécessite ni injonction ni enquête

et tout ce qu'on nous a pris en liberté d'action et de réflexion

Dans la perspective d'une journée de grève massive en Décembre des délégations de tous les départements seront reçues au Ministère le 20 novembre pour faire comprendre au Ministre que nous devons être les acteurs de la transformation de l'école. Dans le même temps, dans tous les départements, des délégations seront reçues par les DSDEN.

Consultation interne

Vous trouverez ci-après les résultats à la consultation interne du SNUipp-FSU organisée en septembre-octobre.

Le taux de participation était de 38,85 % en Dordogne pour 36,74 % de suffrages exprimés. Nationalement, le taux était de 31,3 %. Le tableau ci-contre présente les résultats nationaux et départementaux :

	Dordogne	France
U&A	43,44 %	64,4 %
EE	50 %	28 %
Emancipation	4,91 %	3,8 %
URIS	0,82 %	2,3 %
Front Unique	0,82 %	1,6 %

Nous y étions...

Le samedi 19 octobre, le SNUipp-FSU de la Dordogne a participé à la conférence d'ouverture du secteur école de l'association nationale des Ceméa, mouvement pédagogique d'éducation nouvelle. Cette conférence était animée par Jean Louis Auduc (ancien directeur d'IUFM et chercheur) qui nous a présenté un état des lieux du système scolaire français. En présence d'une centaine de personnes il a dénoncé les dérives du système éducatif français, notamment la formation des enseignants.

NOM : **Prénom** : Nom de jeune fille :

Adresse (personnelle) : (Rue, lieu-dit... : préciser).....

Code postal : Ville : Date de naissance :

E-mail (personnel) : ☎ fixe : 📱 portable :

Établissement(s) ou poste(s) de rattachement :

SITUATION : Instituteur(trice) Professeur des écoles PE Hors-classe PE Stagiaire Etudiant Master
 PEGC PEGC Hors-classe PEGC classe excep AE AVS EVS Liste complémentaire
 Adjoint(e) élém. Adjoint(e) mat. Directeur(trice) Chargé d'école
 Titulaire-mobile ZIL Titulaire-mobile BD Enseignant spécialisé (préciser) :.....
 Retraité Si temps partiel préciser la quotité.....% Autre situation (préciser) :

Date de sortie de l'IUFM :/...../..... **Echelon** : **depuis le**/...../.....

66 % de déduction fiscale ou de crédit d'impôt applicable sur les revenus 2014

ÉCHELONS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	MAJORATIONS				
INSTITUTEURS								125 €	131 €	137 €	148 €	162 €	A-SH	8 €	DIRE 5/9 CL	10 €
PE.			124 €	130 €	136 €	147 €	156 €	167 €	177 €	192 €	206 €		IMF PEMF IEN	12 €	DIRE 10 CL et +	15 €
PE. HCL.	155 €	174 €	186 €	193 €	220 €	232 €	245 €						IMF PEMF IUFM	8 €	Dir SEGPA & Eta Spé	15 €
PEGC					124 €	130 €	136 €	144 €	151 €	160 €	169 €		DIRE 24 CL	5 €	DIRE EREA/LEA	40 €
PEGC H CL.	143 €	151 €	160 €	169 €	191 €	205 €							AUTRES CATÉGORIES			
PEGC CLEXC.	191 €	207 €	217 €	231 €	244 €								PE Stagiaires (PES)	100 €	AE - EVS - AVS	15 €
RETRAITÉS	Pension < 1500 €/mois <input type="checkbox"/> 100 €		Pension de 1500 à 2000 €/mois <input type="checkbox"/> 105 €				Pension > 2000 €/mois <input type="checkbox"/> 110 €					Étudiant(e) Master	10 €	Dépo / Congé parental	74 €	
	TEMPS PARTIEL : proportionnel à la quotité de service															

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par le Snuipp. Je demande au SNUipp de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et j'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.1978. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp-24.

Indiquez votre choix de paiement :

- Au comptant (1 chèque) à l'ordre de « SNUipp FSU Dordogne »
- En chèques (2 à 5) à l'ordre de « SNUipp FSU Dordogne »
- Par prélèvement automatique (remplir l'autorisation ci-dessous)

Montant : €
(cf tableaux-tarifs en ajoutant les majorations éventuelles et en appliquant si besoin la quotité temps partiel)

Date : **Signature** :

DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.
Date de prélèvements : le 10 de chaque mois en 5 prélèvements consécutifs.
Date du premier prélèvement : En application de la législation fiscale (déclaration par année civile) le premier prélèvement aura lieu le 10 janvier 2014.

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

J'autorise l'Établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, Tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un Prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution sur simple demande à l'Établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessous, dans les conditions prévues par la délibération n°80 du 1.04.80 de la Commission Informatique et Libertés.

N° national d'émetteur

439172

NOM, PRÉNOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR

.....

.....

.....

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

SNUipp Dordogne - Bourse du Travail
 26, rue Bodin - 24029 PÉRIGUEUX Cedex

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

.....

.....

.....

COMPTE À DÉBITER

Établisst Guichet N° de compte Clé RIB

Date : **Signature** :

Prrière de renvoyer cet imprimé au créancier, en y joignant un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP)

TOTAL FAIT SA PUB À L'ÉCOLE



L'ÉDUCATION NATIONALE MANQUE DE MOYENS



Petites annonces

Jeux de société

Venez jouer seul ou en famille, jeune ou moins jeune, avec vos jeux ou sans jeux...

Séance découverte

Vendredi 29 novembre à 20h30 pour
les familles et adultes

Samedi 30 novembre de 17h00 à 19h00 pour
les enfants et les ados

Puis une séance par mois pour les adultes et les familles et une séance par mois pour les enfants et les ados, séances supplémentaires pour les jeunes pendant les vacances.

Amicale Laïque de Mussidan
1 rue Villechanoux,
1er étage, face à la gare

Renseignements :

06 66 45 21 78 ou al.mussidan@gmail.com

Séances gratuites. Cotisation Amicale Laïque dès la deuxième séance : 5€ par an et par enfant, 15€ par an et par adulte

- Donne adorables petits chatons de gouttière à élever et à aimer sur Mussidan et alentours ou Périgueux.

Deux à poils longs et un à poils courts, deux chats et une chatte. Mère adorable. Chatons manipulés par des enfants, donc pas farouches.

Contactez la section qui transmettra.

- Co-secrétaire départemental donne phasmes pour élevage en classe.

Phasmes calmes, affectueux. Bonne compagnie pour corrections solitaires le soir.

Contactez la section qui transmettra.

Vous souhaitez vous aussi passer une petite annonce dans le prochain École 24 ?

Contactez la section du SNUipp-FSU pour parution

SNUipp-FSU Dordogne - Bourse du Travail - 26, rue Bodin - 24029 PÉRIGUEUX Cedex
Téléphone : 05 53 08 21 25 - Télécopie : 09 71 70 52 52 - courrier : snu24@snuipp.fr - site : <http://24.snuipp.fr>
Permanences : du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h
Répondeur téléphonique, fax et courrier électronique hors permanences.